Face Au Veuvage,
Ensemble, Continuons

A.D.V.C. DU FINISTERE

ENSEMBLE

« VOTRE PLACE DANS L'ASSOCIATION »

Dans notre mouvement familial d'accueil, de soutien mais également de défense et d'information pour toutes les familles frappées par le veuvage votre place est essentielle.

Les trois étapes du parcours de l'adhérent :

- **C'est trouver un soutien, une écoute dans l'épreuve,**
- **C'est défendre nos droits et penser aux générations futures,**
- **C'est être solidaire et lutter contre la solitude.**

Votre place d'adhérent est importante, même si vous ne participez pas directement à son fonctionnement.

SANS VOTRE ADHESION, PAS D'ASSOCIATION.

Forte de 614 adhérents en 2013, l'association se place au 7éme rang des 92 associations départementales. L'importance du nombre d'adhésions est prise en considération lors des démarches auprès des Pouvoirs Publics pour la réalisation de nos actions et de nos projets.
Plus une association regroupe de membres, plus elle est écoutée, et cela à quelque niveau que ce soit.

SOYONS PLUS NOMBREUX POUR ETRE REPRESENTATIFS !

L'ADVC 29 A BESOIN DE VOTRE PARTICIPATION ACTIVE A LA VIE DE L'ASSOCIATION, SON DYNAMISME EN DEPEND.

Les Coprésidentes, Marie-Claire MERRIEN, Marie-Louise LE HIR.

Bulletin Départemental N° 46 Juillet 2014

Association Départementale des Veuves et Veufs du Finistère
8 rue Massillon – 29200 BREST

☎ et 🖷 02 98 80 42 23 C.C.P. 1329-37 U Rennes
☎ 09 61 34 45 80 Email : veuves.finistere@orange.fr

Site Internet : veuvesveufsdufinistere.fr

NOS RASSEMBLEMENTS

LES RENCONTRES AMICALES.

Dates	Secteurs	Lieux	Représentation	Participation
19 Janvier	Brest	Brest	M.L. Omnés - A.M. Pallier M. Stéphan – M. Le Moullac	84 personnes
26 Janvier	Morlaix	Saint-Martin des Champs	M.C. Merrien – A. Tanguy A.M. Le Bihan	38 personnes
02 Février	Lesneven	Kernoues	J. Sailly - M.P. Abiven B. Menec – M.F. Roudaut	80 personnes
02 février	Lesneven	Plouvien	M.L. Le Hir – C. Péron Y. Jestin – B. Menec	105 personnes
09 Février	Plouescat	Plounevez Lochrist	A.M. Le Bihan – M.P. Bodennec – Y. Jestin	90 personnes
02 Février	Châteaulin	Châteaulin	A.M. Pallier – M.P. Bodennec	22 personnes
22 Février	Quimper	Quimper	M.C. Merrien – M.L. Omnés M.T. Tanguy – M.C. Quémeneur	20 personnes
23 Février	Quimperlé	Moëlan sur Mer	A. Dutro – M.L. Le Hir	10 personnes

Comme chaque début d'année, ces moments d'amitié et d'informations annoncés dans la presse régionale et les bulletins municipaux sont très attendus et très appréciés. De janvier à mars 2013, 454 adhérents et personnes souhaitant connaître notre mouvement ont participé à ces rencontres dans les différents secteurs du Finistère, occasions de nouvelles adhésions, de moments de partage, d'échanges, de chants, de danses, d'instants musicaux ou de diffusion d'un diaporama sur la vie de l'association.

ASSEMBLEE GENERALE

Elle se déroulera le 15 juin 2014 au Restaurant « Le Manoir » à Plouénan. En raison des deux Assemblées générales, une ordinaire et une extraordinaire il n'y aura pas d'intervenant, mais un diaporama préparé par Mme M. Stéphan, Vice-Présidente, sera diffusé. L'après-midi une balade sera proposée aux participants, à Roscoff.

D.L.A. Dispositif Local D'Accompagnement

Fin 2013 les membres du Conseil d'Administration de l'association ont souhaité, via Bretagne Active, bénéficier d'un D.L.A., qui permet d'accompagner et de soutenir les associations dans leurs stratégies de développement de projets, de consolidation financière et de pérennisation de leurs emplois.
Mme Dominique Crestin, Consultante en développement local et dynamique des territoires a été choisie pour nous accompagner dans cette démarche.
Feuille de route de cette démarche :

- ✓ Renforcer l'indépendance financière de l'association,
- ✓ Développer le réseau de partenaires par la communication,
- ✓ Moderniser, parfaire et optimiser la gestion comptable.

LES FORMATIONS

44 adhérents ont participé le samedi 1er mars 2014 de 9 h 30 à 12 h 30 dans l'amphithéâtre des locaux de l'UDAF 15, rue Gaston Planté, Kergaradec 29 200 Brest à une conférence sur le thème : **« L'HABITAT EN QUESTION »** animée par deux intervenantes **de l'ADIL du Finistère et du PACT HD 29.**

Les principaux points abordés ont été d'ordre juridique, financier et technique tels que :

- ➢ Les Aides et subventions,
- ➢ Les Prêts,

- Les Dispositifs fiscaux,
- Les règles de recevabilité ainsi que les différentes étapes d'un dossier,
- La rénovation énergétique ; etc…

Malgré la complexité et l'étendue du sujet, les intervenantes ont été très explicites et ont répondu aux questions des participants.
Pour les personnes qui le souhaitent des livrets « Guide de l'Habitat » sont disponibles au bureau de Brest ainsi qu'un compte-rendu de cette matinée.

F A V E C

L'Assemblée Générale de la FAVEC a eu lieu la samedi 17 mai 2014 à Paris. Pas de représentation de notre association en raison de la non disponibilité des membres du Conseil d'Administration à cette date.

Une des orientations principales de la FAVEC pour 2014 est de continuer ses interventions auprès du Gouvernement et de tous les Elus :

- Suppression du plafond de ressources concernant la pension de réversion,
- Allocation veuvage,
- Fiscalité,
- Loi sur la famille,
- Suppression du contrôle judiciaire dans l'administration légale pour les parents d'orphelins,
- Etc…

Mme Marie-Claire Merrien, Coprésidente et Mme Marie-Pierre Abiven, Trésorière ont participé à l'Assemblée Générale de l'Association du Morbihan à Vannes, le dimanche 06 avril 2014, en présence de Mme J. Gauthier, Présidente.

LES INFOS SOCIALES

Retraite du Régime général : Les pères veufs récupèrent des trimestres.
Jusqu'en 2010, seules les mères bénéficiaient de 8 trimestres de retraite par enfant. Pour ceux nés depuis le 1/01/2010, les parents peuvent désormais décider de se partager 4 trimestres. Les pères peuvent aussi les récupérer en cas de décès de la mère avant les 18 ans de l'enfant, quelle que soit sa date de naissance. La demande s'effectue auprès de sa caisse de retraite, avant la liquidation de sa pension.

Extrait « Le Particulier »

Contrats d'assurance vie : La Clause Bénéficiaire.
Veillez à ce que la clause bénéficiaire soit toujours adaptée à votre situation de famille et n'hésitez pas à la faire évoluer si besoin. Toujours prévoir une désignation « à défaut » d'un ou des bénéficiaires choisis pour éviter que les capitaux ne soient réintégrés dans la succession. Les avantages de la fiscalité de l'assurance vie ne seraient alors pas appliqués.

CESU Chèque emploi service universel : Exonération employeur âgé de 70 ans et plus.
Toutes les personnes qui emploient du personnel déclaré par chèque emploi service universel à compter du 01/01/2014 bénéficient de l'exonération des cotisations patronales de Sécurité sociale.

Pension de réversion du régime général :
La pension de réversion représente une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé. Elle est reversée, sous certaines conditions, au conjoint survivant ou à ses ex conjoints. Concubins et partenaires pacsés ne peuvent y prétendre et cela même s'ils ont eu des enfants avec le disparu. Aucune durée minimale de mariage n'est exigée et le remariage ne fait plus perdre ses droits au conjoint survivant.

La pension de réversion représente, en fait, un pourcentage du montant de la retraite perçue par le conjoint décédé (ou qu'il aurait perçus s'il est décédé avant l'âge de la retraite.) Ce pourcentage s'élève généralement à 54% (régimes général et agricole, professions libérales, commerçants, artisans…) Le taux est de 50% dans le régime des fonctionnaires.
Le conjoint ou ex conjoint doit être âgé d'au moins 55 ans pour l'obtenir (et au moins 51 ans si le conjoint est décédé avant 2009). Si vous n'avez pas atteint cet âge, vous pouvez recevoir l'allocation de veuvage, à condition que vos ressources ne dépassent pas un plafond fixé à 2 257,95€ par trimestre.
Une majoration de 10% de la pension de réversion pour enfants à charge est accordée sous conditions. Le montant de cette majoration s'élève à 96,21€ par mois et par enfant.

Extrait : « Le journal des notaires. »

Hausse de l'ASPA et de l'ASI :
Les montants et plafonds de l'allocation de solidarité aux personnes âgées et de l'allocation supplémentaire d'invalidité ont été revalorisé de 0,6% au 1er avril 2014. Exceptionnellement, ces deux allocations seront revalorisées une deuxième fois en octobre prochain pour soutenir les retraités les plus modestes.
La majoration pour tierce personne, qui demeure aussi fixée au 1er avril, augmente dans les mêmes proportions que l'ASPA, pour s'établir à 1 103,08€ par mois.

Extrait : A.S.H. n°2854

LES RELATIONS EXTERIEURES

L'UDAF 29. Les locaux, au 15 rue Gaston Planté à Kergaradec, sont mis gracieusement à la disposition de l'association, pour les réunions, entre autres, du Conseil d'Administration.

BRETAGNE ACTIVE est une association loi 1901, créée en juin 1995 sous l'impulsion de la Caisse des Dépôts, de la Fondation Macif, de l'Union Régionale CFDT et France Active et à laquelle nous avons fait appel pour bénéficier du dispositif du D.L.A. (Dispositif Local d'Accompagnement) pour l'association.

PERMANENCES D'ETE

BREST : en juillet, lundi de 10 H 00 à 12 H 00 – jeudi de 14 H 00 à 17 H 00 ;
en août, une seule permanence, chaque lundi de 10 H 00 à 12 H 00.
Pas de permanence les jours fériés.

LESNEVEN – QUIMPER – : pas de permanences ➔ s'adresser à Brest. Si vous laissez un message, n'oubliez pas de donner vos coordonnées.
8 rue Massillon – 29200 BREST - 🖷 02 98 80 42 23 ou 09 61 34 45 80.
Email : veuves.finistere@orange.fr
Site Internet : veuvesveufsdufinistere.fr
MORLAIX – SAINT MARTIN DES CHAMPS : Tél. : 02 98 88 27 37.

Poursuivons notre action pour préparer l'Association de demain, durable et solidaire pour tous, à tous les âges de la vie,

ADHERONS A L' A.D.V.C. – 8 rue Massillon – 29200 BREST
☎/🖷 02 98 80 42 23 - ☏ 09 61 34 45 80 – Email : veuves.finistere@orange.fr
Site Internet :**Veuvesveufsdufinistere.fr**

En ce qui concerne le reçu fiscal pour la cotisation 2014, l'administration fiscale n'oblige plus à joindre ce reçu à votre déclaration d'impôts, il vous suffit de porter le montant de 25€ dans la case prévue à cet effet ; ainsi les adhérents qui souhaitent un reçu fiscal devront en faire la demande au bureau de Brest et joindre une enveloppe timbrée ; cette décision a été prise aussi par souci d'économie pour l'association.

DEVENEZ ACTEUR

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE NOTRE EQUIPE ET APPORTER VOS COMPETENCES TELLES QUE :

- **Bases de comptabilité ,**
- **Bases d'informatique,**
- **Bases de communication,**

REJOINGNEZ NOUS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE L'ASSOCIATION DE DEMAIN, VOUS SEREZ ACCUEILLIS AU SEIN D'UN GROUPE QUI TRAVAILLERA SEREINEMENT, DANS UN ESPRIT PARTICIPATIF ET CONSTRUCTIF.

BON A SAVOIR

Pour vous soigner, on a demandé à nos grand-mères de nous confier leurs remèdes… et vous savez quoi ? On trouve pas mal de choses dans notre alimentation !

Cerise (queue), pisse-mémé et encore mieux. Ca fait un bail que les queues de cerises, les pédoncules donc, sont utilisés comme diurétiques. Elles aident à calmer une inflammation des voies urinaires et les douleurs rhumatismales.

Pour en préparer une décoction (cure de 3 semaines), il faut laisser bouillir une poignée de queues de cerises 3 min dans un litre d'eau. Laissez infuser 10 min, filtrez et buvez à volonté dans la journée sauf après le repas du soir.

Citron à tout faire. Pour être en forme, un jus de citron à jeun tous les matins et ça repart. On peut aussi utiliser ce précieux fruit gorgé de vitamines C pour atténuer un mal de gorge. Il suffit de mélanger dans une tasse d'eau chaude une cuillère à café de jus de citron et une cuillère à café de miel. Moins connue, l'écharpe au citron : Imbibez une compresse de citron pur saupoudrée d'une pincée de sel fin et gardez-la autour du cou pendant 1 h. Répétez l'opération 3 fois au cours de journée et maintenez le tout avec votre plus beau foulard.

Autres atouts…Pour faire passer un hoquet qui ne craint pas la peur ! Sans tarder, sucer un sucre bien imbibé de jus de citron pur.

Pour un début de mal de tête : tremper une compresse dans du jus de citron. S'allonger dans le noir et l'appliquer sur le front et les tempes pendant 30 min.

Yaourt actif . Pour calmer les brûlures d'estomac : Il suffit de manger un yaourt, le soulagement est presque instantané. C'est si simple…

LES PROJETS DE LOISIRS DE FIN 2014

DATES	LIEUX	TYPE	SECTEUR
06/07/2014	CROZON	Pique-Nique	Départemental
24/08/2014	PLOUDANIEL	Barbecue	Départemental
02/09/2014	LOCRONAN	Visite/repas	Départemental
21/09/2014	PLABENNEC	Loto	Départemental
04 au 11/10/2014	QUIBERON	Séjour A.N.C.V.	Départemental
11/10/2014	SAINT FREGANT	Kig Ha Farz +tirage de la tombola	Départemental
18/10/2014	CHÂTEAULIN ou BREST	Rencontre parents, ados et pré-ados orphelins	Départemental
15 ou 22/11/2014	BREST	Conférence sur le thème : « Le Mandat de Protection Future. »	Départemental
31/12/2014	BREST	Réveillon	Brest/B.M.O. Iroise
31/12/2014	PLOUESCAT	Réveillon	Plouescat

Réveillon Plouescat

Dans le secteur de Plouescat une dizaine de personnes se sont réunies autour d'un excellent plateau de fruits de mer, afin de fêter la St Sylvestre. Cette soirée amicale s'est déroulée dans une ambiance musicale. Les mêmes personnes se sont données rendez-vous pour le 31 décembre 2014.

Réveillon Brest

Nous étions 17 adhérents rassemblés pour fêter la St Sylvestre, comme les autres années dans une ambiance joyeuse et amicale. Après l'apéritif nous avons assisté à une séance de « ciné », avant de continuer la fête autour d'une raclette. Nous avons échangé sur différents sujets qui nous concernent. Vers 2 heures du matin nous nous sommes dispersés après avoir décidé de renouveler cette rencontre en 2014.

VOYAGE CULTUREL PARIS ET SES MERVEILLES
LUNDI 18, MARDI 19, MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013

Départ en car matinal pour les 27 personnes inscrites à ce séjour culturel de trois jours à Paris. Au programme : visite de la Cathédrale Notre Dame de Chartres, visite guidée du Musée d'Orsay et de l'Assemblée Nationale, petit détour par la Tour Montparnasse, et pour clôturer ce voyage, visite du Panthéon et déjeuner croisière sur la Seine.
Première pause à Rennes autour d'un petit déjeuner bien apprécié, puis direction Chartres pour une visite guidée de la Cathédrale Notre Dame et une randonnée pédestre à travers l'ancienne ville fortifiée et ses vieilles maisons à pans, aujourd'hui restaurées. La Cathédrale est un chef d'œuvre de l'architecture gothique, une véritable « bible de pierres » ; Datant probablement du 4ème siècle, elle a subi depuis son origine une alternance de destructions et de reconstructions. Elle doit en grande partie sa célébrité à sa vitrerie : 145 baies sur 183 sont originelles et datent du milieu du 12ème siècle. Elle abrite également une relique de la chemise de la Vierge, offerte par Charles le Chauve. Après la visite exceptionnelle de ce haut lieu du Christianisme, c'est sous les premières gouttes de pluie glacée que nous avons repris le car en direction de Paris, où notre hébergement était prévu Porte de Bagnolet.

Mardi 19 Novembre, nous avons rejoint Michèle et Béatrice, nos deux guides, pour une visite du Musée d'Orsay ; Ce bâtiment monumental, achevé sous Louis Philippe en 1838, a été transformé à l'occasion de l'exposition universelle de 1900 en gare d'Orsay, sous l'impulsion de la compagnie des chemins de fer d'Orléans, comprenant un hôtel de 370 chambres. Il échappera à la démolition dans les années 1960 et sous l'impulsion des Présidents de la République Valéry Giscard d'Estaing puis François Mitterand, un musée sera inauguré en 1986. La grande originalité de ce dernier consiste à rassembler l'ensemble des expressions artistiques d'une période courte (de 1848 à 1930 environ), mais très féconde : collections de peintures(5 000 œuvres de peintres romantiques, impressionnistes, symbolistes et Nabi….), de sculptures(2 200 œuvres), d'arts décoratifs, d'architecture et de photographies(50 000 pièces à ce jour).

Le dernier étage du Musée révèle une architecture magnifique avec « la fosse aux trains », ainsi qu'une acoustique exceptionnelle, et le réaménagement du bâtiment en 2011 en font un lieu de visite incontournable.
Après un déjeuner convivial servi au restaurant « chez Françoise », nous avons rejoint devant l'Assemblée Nationale Madame GUITTET, Députée du Finistère, qui avait convié les Adhérents à une visite guidée des lieux……

Depuis 1798, le Palais Bourbon « Temple des lois », est le siège de l'assemblée Parlementaire. Aujourd'hui, 577 députés apparentés à des groupes politiques divers accomplissent trois missions :

1) Ils représentent les Français et font ainsi vivre le débat d'idées au sein de la démocratie.
2) Ils légifèrent, débattent et votent les lois de la République.
3) Ils contrôlent l'action du gouvernement, garantissant les libertés des citoyens, ainsi que l'efficience des politiques.

L'Assemblée est représentée par le Président, actuellement Mr Claude Bartolone, élu par les Députés, et quatrième personnage de l'Etat ; Il est secondé par 6 vice-Présidents, 3 questeurs et 12 secrétaires.

Accueillis et accompagnés par Mme Guittet, nous avons parcouru pendant une heure trente cette ancienne demeure aristocratique, et découvert un patrimoine d'une étonnante diversité : la rotonde Alechinsky, la magnifique galerie des fêtes, la salle des pas perdus et la salle des quatre colonnes, lieu de rencontre entre les députés et les journalistes, la bibliothèque riche de 700 000 volumes, et le salon des Mariannes. Une petite pause d'un quart d'heure dans l'hémicycle nous a permis d'assister à une séance publique : 17 députés étaient présents, dont David Douillet.

Pour clôturer cette intense journée, direction la Tour Montparnasse, où nous avons pu admirer du 56ème étage une des plus belles vues panoramiques de Paris et de ses monuments.

Mercredi, dernière étape dans la Capitale, avec une visite guidée du Panthéon. A l'origine, l'église érigée au cœur du quartier latin par l'architecte Soufflot, était vouée à Ste Geneviève, Sainte Patronne de Paris. La révolution française a transformé cet édifice religieux en temple laïc des grands hommes, et depuis 1885, il continue d'accueillir leurs cendres, au cours de cérémonies officielles appelées « les Panthéonisations » ; C'est ainsi qu'aujourd'hui, 70 personnes sont enterrées dans la crypte, dont 30 hommes et femmes illustres, militaires, hommes de loi ou de sciences : Voltaire, Rousseau, Emile Zola, Pierre et Marie Curie, Jean Moulin, André Malraux…. Plus récemment, deux cérémonies ont honoré les Justes de France en 2007 et Aimé Césaire en 2011.

Un déjeuner croisière sur la Seine, ponctué de rires et de chansons, nous a permis de découvrir d'autres sites : l'Île St Louis, la Cathédrale Notre Dame, la Conciergerie, Le Pont Alexandre III, les invalides, la Tour Eiffel….avant de rejoindre le car pour notre retour vers le Finistère.

Un grand merci aux organisatrices, à nos trois chauffeurs toujours très attentionnés, à nos guides passionnés et passionnants, qui ont fait de notre escapade culturelle un séjour très réussi !

Le Grand Bornand 2014

Le 21 mars, un groupe de 29 personnes a rejoint le chalet « Le Savoy » après un trajet d'une nuit en car « Royal Class ». Un petit déjeuner a remis tout le monde sur pieds pour faire une première balade dans la vallée du Bouchet sous quelques flocons. Quelques averses de flocons de neige ont accompagné nos deux premiers jours au Grand Bornand. Les jours suivants, la neige tombée en abondance la nuit nous donnait chaque matin un spectacle féérique des pentes et sommets.

Un programme journalier était proposé pour le groupe ; les plus sportifs se sont empressés de rejoindre les pistes pour faire du ski ou des balades en raquettes.

A partir du village du Grand Bornand (1000m), la chaîne des Aravis ne manque pas de pistes de skis ou de chemins de randonnées damés ; ainsi nous avons pu rejoindre en ski bus les sommets du Chinaillon (1300m), le plateau des Confins (1800m) ; quand au plateau de Beauregard, c'est pour une grande journée pique-nique sur les pistes que nous sommes partis dès le matin.

Notre journée du mardi fut une escapade en Suisse, dans la ville de Genève, célèbre pour son jet d'eau de 140 mètres de haut. Le lac Léman, petite « mer » de 580 km2, est bordé de parcs, Genève est l'une des cités les plus vertes d'Europe : 20% de la ville est constitué de verdure.

Genève, capitale du luxe mais aussi de l'horlogerie suisse, est classée parmi les dix villes les plus chères du monde. Pendant les quelques heures passées au centre de cette ville, nous avons fait du lèche-vitrines et avons pu admirer les magasins de luxe des grands noms de la mode internationale, des grands bijoutiers.

Notre semaine au Grand Bornand, au grand air, sous la neige et aussi au soleil a permis à chacun et chacune se revenir en pleine forme dans notre département du bout du monde.

Couscous à Lampaul-Plouarzel

65 convives de différents secteurs du département ont pris place dans la salle du Krugel à Lampaul-Plouarzel. Le menu du jour était un couscous. Tout le monde a participé à la réussite de cette journée, tant à la mise en place des tables qu'au nettoyage de la salle après ce repas très apprécié. Ce partage est à renouveler.

Auberge de Toulfoën

Aujourd'hui mardi 29 avril 18 personnes de L'association Départementales des Veuves et Veufs du Finistère secteur de Quimperlé se sont retrouvées à l'Auberge de Toulfoën. Dans ce groupe il y avait une adhérente de Coray et une autre de Plonevez du Faou. Le repas s'est déroulé dans une bonne ambiance et nous avons fait plus ample connaissance.Comme le temps bien que variable nous le permettait, la majeure partie s'est promenée dans la forêt domaniale de Carnoëts. La promenade les a conduit vers les vestiges du château, il reste une porte qui date du 12ème ou 13 ème siècle. La légende dit que le château serait la demeure du seigneur de Commore, le « Barbe Bleue » de la Bretagne. La chaire de l'Evêque est une avancée enclose entre quatre énormes rochers d'où le prélat bénissait les bateaux.

La balade a duré une heure et quart environ. Chacun est ensuite rentré, satisfait de cette agréable journée.